

Liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue

Maladies respiratoires sévères infectieuses (MRSI) et maladie à virus Ebola (MVE)

La Direction de la vigilance sanitaire du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) effectue la surveillance accrue des virus émergents chez les voyageurs en provenance de pays où l'on a détecté* :

-  un récent cas humain de MRSI (d'influenza aviaire (H5N1 ou H7N9), de MERS-CoV, ou de la maladie à virus Ebola (MVE)) acquis localement;
-  une éclosion d'influenza aviaire hautement pathogène (H5N1 ou H7N9) chez la volaille
-  la circulation documentée de MERS-CoV chez les dromadaires du pays

Cette liste est révisée mensuellement en fonction des modalités et des données issues de la *Veille épidémiologique relative aux maladies respiratoires sévères d'origine infectieuse ou à la maladie à virus Ebola*. Une mise à jour de ces documents est disponible au www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/mrsi. Pour plus d'information sur les zones à risque de la maladie à virus Ebola, consulter le : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/ebola/>.

À partir du 10 mars 2020, pour la COVID-19, tous les pays en dehors du Canada font maintenant partie de la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue.

Mise à jour du 12 février 2020		
Pays (Région, le cas échéant)	MRSI	Ebola
Arabie saoudite	 + 	
Chine et Hong Kong	 + 	
Congo, République démocratique		
Émirats arabes unis	 + 	
Égypte	 + 	
Inde		
Indonésie		
Jordanie	 + 	
Koweït		
Oman	 + 	
Qatar	 + 	

Modification(s) apportée(s) depuis la dernière mise à jour	
Ajout(s)	Retrait(s)